

Prêter des partitions

Pourquoi ?

- Accompagner le développement de la pratique amateur
- Compenser le coût élevé des partitions dans le commerce et leur rareté sur internet
- Diversifier les supports et les publics
- Mettre à profit la présence d'une école de musique, d'un ensemble musical

Quelles partitions ?

Fonds de base (Entre 30 et 50 titres)

- Partitions "Mélodie/Vocal/Piano ou Guitare" en variété française et internationale
- Quelques méthodes d'apprentissage premier niveau en guitare et piano
- Premier répertoire pour piano y compris classique

Fonds niveau 2 (Entre 50 et 200 titres)

- Étoffer les partitions MVP/MVG en ouvrant au jazz et musique de film
- Méthodes d'apprentissage deuxième niveau + basse et batterie

Premier répertoire pour instruments à corde et vent

Si partenariat avec école de musique ou ensemble, ouvrir aux répertoires spécialisés, à la musique de chambre et d'ensembles.

Budget

Entre 20 et 30€/partition

Fournisseurs

- <https://www.laflutedepan.com/>
- <http://www.lmi-partitions.com/>
- <http://librairie.allegro-partition.fr/>
- ...

Législation

Depuis 2010, le prêt des partitions est sorti du périmètre de la SOFIA et implique en théorie une négociation entre bibliothèques et éditeurs.



Testé par les bibliothèques de Saint-Malo, Dinard, Pacé, Rennes



Partitions du domaine public (imprimables et prêtables) :

<https://imslp.org/wiki/Accueil>

<http://www.picardie.acim.asso.fr/2007/10/creer-un-fonds-partitions/>